

L'Observatoire juridique transfrontalier Iuris Muga

(Iuris-Frontier juridical transborder observatory)

Lousteau, Bernard
Colegio de Abogados de Bayona
3 Passage Mazagran
F64200 Biarritz

López de Tejada, Patxi
Ilustre Colegio de Abogados de Gipuzkoa
Fuenterrabía, 1, 2º
20005 San Sebastián

BIBLID [1137-442X(2001), 11; 343-345]

1990, diverses initiatives pour rapprocher les juristes des deux côtés. 1994, Convention des deux Barreaux. 1997, signes d'épuisement du projet. 1998, intérêt des Facultés de Droit de Bayonne et Saint-Sébastien pour des projets juridiques transfrontaliers. 1998 à 2000, travaux préparatoires de l'Observatoire. 1999, subvention au projet pour Euskadi-Aquitaine. Octobre 2000, constitution de AEIE. Objectifs: connaissance et petite compilation Jurisprudence Tribunaux des deux côtés, analyse et diffusion de données et formation en Droit transfrontalier".

Mots Clés: Rapprocher les juristes des deux côtés. Projets juridiques transfrontaliers. AEIE (Agrupación europea de interés económico- Groupement européen d'intérêt économique). Petite Jurisprudence tribunaux des deux côtés. Formation en Droit transfrontalier.

1990, hainbat ekimen alde bietako juristak elkarrengana hurbiltzeko. 1994, Abokatuen Elkargo bietako Hitzamena. 1997, proiektua agortzen ari zeneko seinaleak. 1998, Baiona eta Donostiako Zuzenbide Fakultateak mugaz gairiko proiektu juridikoetan interesaturik. 1998tik 2000ra, Behakundearen prestatutak. 1999, Euskadi-Akitaniaren dirulaguntza proiektuarentzat. 2000ko urria, AEIE de lakoa eraturik. Helburuak: alde bietako Auzitegi-tako Jurisprudenzia txikia ezagutzea eta biltzea, datuen azterketa eta zabal-kunde a eta Mugaz gairiko Zuzenbide an prestatutza ematea.

Giltz-Hitzak: Alde bietako juristak elkarrengana hurbiltzea. Mugaz gairiko proiektu juridikoak. AEIE (Interés económico duen Europako elkarte a). Alde bietako Auzitegi-tako Jurisprudenzia txikia. Mugaz gairiko Zuzenbide an prestatutza ematea.

1990, iniciativas diversas para acercar a los juristas de ambos lados. 1994, Convención de los dos Colegios de Abogados. 1997, señales de agotamiento del proyecto. 1998, interés Facultades Derecho de Bayona y San Sebastián en proyectos jurídicos transfronterizos. 1998 a 2000, trabajos preparatorios del Observatorio. 1999, subvención al proyecto por Euskadi-Aquitania. Octubre del 2000, constitución de AEIE. Objetivos: conocimiento y compilación pequeña Jurisprudencia Tribunales de ambos lados, análisis y difusión de datos y formación en Derecho transfronterizo".

Palabras Clave: Acercar juristas de ambos lados. Proyectos jurídicos transfronterizos. AEIE (Agrupación europea de interés económico). Pequeña Jurisprudencia tribunales de ambos lados. Formación en Derecho transfronterizo.

Depuis plusieurs années, des Avocats du Barreau de BAYONNE, s'étaient personnellement et professionnellement liés avec certains de leurs homologues GUIPUZCOANS. Ces relations se sont institutionnalisées au fil des années..

Au mois d'octobre 1994, était signée une Convention de fraternité et collaboration, entre l'Ordre des Avocats de SAINT SEBASTIEN et BAYONNE. Ces six années de vie de cette Convention, a donné d'importants fruits, sous forme de nombreuses conférences sur des thèmes spécifiques, ainsi que des visites et découvertes de chaque juridiction et Tribunaux.

L'expérience, fondée sur la bonne volonté et l'effort de quelque membres des deux groupes, commença à donner des signes de fatigue. Ce fait, ajouté au constat de crise de l'institution de la «pasantia», comme technique pour assurer la formation de ses juristes, les deux Ordres ont recherché d'autres instruments pour assurer la formation et l'information de ses membres, au sujet du droit de «l'autre côté» de la frontière, objectif fondamental de leur collaboration.

De leur côté, la Faculté Pluridisciplinaire de BAYONNE, dépendant de l'Université de PAU et des Pays de l'Adour, et la Faculté de Droit de SAINT SEBASTIEN de l'Université du Pays-Basque, avaient mis en place, une intense collaboration, à partir des premières années des années 90, par l'échange d'enseignants et assistances dans divers champs de formation, selon des modes officiels ou autres.

Il peut être cité, entre autres, un projet commun de Licence de Droit en Espagne et Maîtrise de Droit en France.

Avec ces antécédents, et suite à une intervention en 1996, de la Secrétaire de l'Action Extérieure du Gouvernement Basque, les Ordres des Avocats du GUIPUZCOA et BAYONNE, entrèrent en contact avec les Facultés de Droit de SAN SEBASTIAN et BAYONE, pour mettre en œuvre des objectifs de formation, d'aides et collaborations.

A partir de ce premier contact, il a été conclu à la nécessité d'étendre toutes les actions de formations communes, aux autres membres des professions juridiques de la région, comme d'y inclure, l'analyse de la «*problématique juridique*» spécifique à notre frontière, entendant par là, *l'application pratique* de chacun de nos Droits (français-espagnol), aux ressortissants de l'autre pays, que l'évolution croissante des relations socio-économiques font naître à la frontière de la Bidassoa.

Aux vues de l'évolution du travail de préparation, durant ces dernières années, est apparu la nécessité de mettre en œuvre un observatoire juridique, en deux phases :

- création d'un GEIE (Groupement Européen Intérêt Economique), comme support permanent de son activité, concrétisé entre les Ordres des Avocats du GUIPUZCOA et BAYONNE, le 23 octobre 2000,

- signature d'une convention entre le GEIE et chacune des deux Facultés de Droit.

Les objectifs fondamentaux de notre Observatoire IURIS MUGA, auquel il est apporté un intérêt croissant, sont:

- suivi et compilation de la Jurisprudence spécifique des Tribunaux de chaque côté de la frontière, concernant des causes transfrontalières locales, afin de la constitution d'une base de données d'accès public.
- la diffusion d'information d'intérêt, sur le droit français et espagnol dans son application transfrontalière (exemple ce bulletin).
- la formation et l'information sur le «*droit de l'autre pays*», pour les diverses professions juridiques de chaque côté de la frontière.

La première présentation publique de notre Observatoire, a été le 30 juin 2000, lors d'une journée organisée sur le thème «exécution transfrontalière des décisions et jugements», en présence d'une nombreuse assistance, où toutes les branches du Droit, étaient représentées.

Et avant de poursuivre, eu égard, aux multiples activités qui sont en projet (notamment un cours de droit franco-espagnol destiné aux juristes «des deux côtés», avec l'aide du Consortio transfrontalier Bidassoa-Ixingudi), il y a lieu de donner un témoignage public, de nos remerciements au Gouvernement basque et au Conseil Régional d'Aquitaine, pour l'appui économique qu'ils ont apportés, dès les premiers moments, ainsi qu' à tous ceux qui se mobiliseront, pour aider à finaliser et faire vivre, l'Observatoire juridique transfrontalier IURIS MUGA.